



Mairie de SAINT JEAN LA BUSSIÈRE
Place Antonin Goujat
69550 SAINT JEAN LA BUSSIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la Commune de Saint Jean la Bussière se réunira, en séance ordinaire,
le jeudi 23 avril 2026 à 19h30 en Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- 4 - Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 6 - Vote des taux d'imposition 2026
- 7 - Mise à disposition de la vaisselle : salle communale
- 8 - Vote du budget primitif 2026
- 9 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 10 - Participation communale au financement de la Mouffletterie au titre de l'année 2025
- 11 - Contribution au SYDER au titre de l'exercice 2026
- 12 - Composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- 13 - Désignation d'un correspondant « Défense » et d'un correspondant « Incendie-Secours »
- 14 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 15 - Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 16 - Zones blanches pour l'accès à la fibre optique : vœu de la municipalité
- 17 - Tableau de classement des voies
- 18 - Questions diverses

A Saint Jean la Bussière, le 17 avril 2026

Le Maire,
Sébastien CHAPPUY

